

CONSEIL MUNICIPAL DE ST CIER SUR GIRONDE

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'An deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente-deux,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD – Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET – Michel CHEVALLIER – Stéphanie CHOLLET – Julien GOLFIER – Virginie EYMARD – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Thibaut GAY – Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :
M. Grégory JEAN ayant donné procuration à M. Michel CHEVALLIER
Mme Emilie FAUDRY ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT
Mme Ludivine FLOURET ayant donné procuration à Mme SERVANT-BLANCHARD
Mme Mireille MARTINET ayant donné procuration à Mme Line ROCH

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

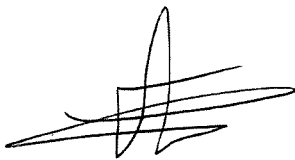
LISTE DES DELIBERATIONS

Acte N°	Objet de la délibération	Décision
D20260701	Attribution de l'accord-cadre de services portant sur l'assistance technique à la restauration scolaire municipale – Autorisation de signature avec la société CONVIVIO-RTC	Vote à l'unanimité
D20260702	Attribution de subventions complémentaires aux associations pour l'année 2026	Vote à l'unanimité
D20260703	Modification de la composition de la commission communale «Culture, Communication, Sport»	Vote à l'unanimité
D20260704	Désignation des représentants de la commune au sein de la commission thématique « Déchets » de la Communauté de Communes de l'Estuaire	Vote à la majorité (5 abstentions : M. Loiseau, M. Gay, Mme Servant-Blanchard ayant pouvoir pour Mme Flouret, M. Dybel)
D20260705	Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et création d'un poste d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne	Vote à l'unanimité

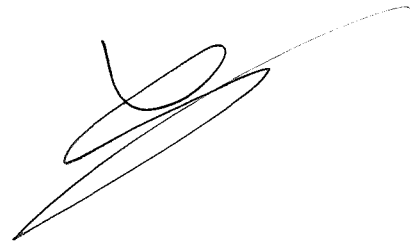
D20260706	Décision Modificative n° 2 au budget communal	Vote à l'unanimité
D20260707	Retrait de la délibération n° 2026-05-08 relative aux délégations de fonctions consenties aux adjoints au Maire	Vote à l'unanimité
D20260708	Modification de la composition des commissions communales – Intégration d'un membre extra-municipal supplémentaire à la commission « Commerce/Marché/Associations/Faune et Flore/CMJ »	Vote à l'unanimité
D20260709	Adhésion à la charte partenariale pour la définition d'une politique de recouvrement du Service de Gestion Comptable de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin	Vote à l'unanimité

Publié et Affiché en Mairie, le 03/07/2026

Jacques COMTE,
Maire



Loïc LOISEAU,
Secrétaire de séance



COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Convocation :
Du 29/06/2026

Publication :
Au 08/07/2026

L'An deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente-deux,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –
Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle
BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET
– Michel CHEVALLIER – Stéphanie CHOLLET – Julien GOLFIER –
Virginie EYMARD – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Thibaut GAY –
Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

M. Grégory JEAN ayant donné procuration à M. Michel CHEVALLIER
Mme Emilie FAUDRY ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT
Mme Ludivine FLOURET ayant donné procuration à Mme SERVANT-BLANCHARD
Mme Mireille MARTINET ayant donné procuration à Mme Line ROCH

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

1.1 Marchés Publics

D2026-07-01 Attribution de l'accord-cadre de services portant sur l'assistance technique à la restauration scolaire municipale – Autorisation de signature avec la société CONVIVIO-RTC

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'amélioration du service de restauration scolaire de la commune, il a été décidé de recourir à un prestataire d'assistance technique spécialisé.

Une consultation a été lancée le 27 février 2026 en procédure adaptée ouverte, conformément à l'article R.2123-1 du Code de la commande publique. Trois offres ont été reçues avant la date limite du 30 avril 2026.

La commission des marchés, réunie les 27 mai et 8 juin 2026, a procédé à l'analyse des offres selon les critères pondérés définis dans le règlement de la consultation (valeur technique 30 %, prix 40 %, performance environnementale 30 %). Une phase de négociation a été engagée avec le candidat classé premier, conformément à l'article 7.3 du règlement de la consultation.

À l'issue de cette procédure, la société CONVIVIO-RTC a été retenue comme attributaire, avec un score de 87/100 points et une offre de base s'établissant à 58 180.00€HT par an (61 379.90€ TTC) pour 27 000 repas, sur la base du DQE niveau 1 EGAlim.

Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1er août 2026, renouvelable trois fois par tacite reconduction, pour une durée maximale de quatre ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant le lancement de la consultation ;

Vu le rapport de la commission des marchés en date du 8 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le choix du prestataire CONVIVIO pour l'exécution de l'accord-cadre de services portant sur l'assistance technique à la restauration scolaire municipale, pour un montant estimatif annuel de 58 180.00€HT (61 379.90€TTC) sur la base du DQE niveau 1 EGAlim (27 000 repas)

-AUTORISE M. le Maire à signer l'accord-cadre et tous les documents y afférents avec la société CONVIVIO, ainsi qu'à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

-DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal au chapitre des dépenses de fonctionnement, à l'article 6042

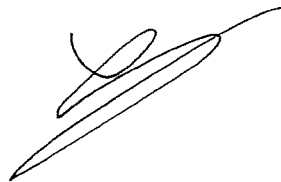
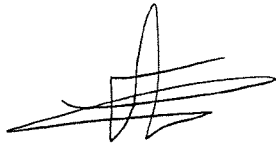
-CHARGE M. le Maire de notifier la présente délibération aux parties concernées et d'en assurer la transmission au représentant de l'État.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme
Jaques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Le secrétaire de séance



Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2026
- De sa publication le 09/07/2026

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Convocation :
Du 29/06/2026

Publication :
Au 08/07/2026

L'An deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente-deux,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –
Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle
BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Albert DU VIAU – Danielle CHOLLET
– Michel CHEVALLIER – Stéphanie CHOLLET – Julien GOLFIER –
Virginie EYMARD – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Thibaut GAY –
Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

M. Grégory JEAN ayant donné procuration à M. Michel CHEVALLIER
Mme Emilie FAUDRY ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT
Mme Ludivine FLOURET ayant donné procuration à Mme SERVANT-BLANCHARD
Mme Mireille MARTINET ayant donné procuration à Mme Line ROCH

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

7.5 Subventions

D2026-07-02 Attribution de subventions complémentaires aux associations pour l'année 2026

Vu la délibération n° 2026-03-08 du Conseil municipal relative à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 ;

Considérant les dépenses exceptionnelles engagées par l'association ACPG-CATM (Anciens Combattants) pour l'acquisition d'un nouveau drapeau ;

Considérant la demande formulée par la section Basket Saint-Ciers/Braud et l'intérêt de soutenir ses actions ;

Sur proposition de M. Stéphane Bernard, Adjoint aux finances,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions complémentaires suivantes :

Association ACPG-CATM Anciens combattants : subvention déjà attribuée en 2026 : 300€ - nouvelle proposition : 200€ - total 2026 : 500€

Section de Basket St Ciers/Braud : subvention déjà attribuée en 2026 : 3000€ - nouvelle proposition : 100€ - total 2026 : 3 100€

Le montant total des subventions complémentaires s'élève à 300€.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260709-20260702-DE

SLOW

Après avoir entendu l'exposé de M. Stéphane Bernard, Adjoint aux finances,

Le Conseil municipal délibère :

Article 1er – Décide d'attribuer des subventions complémentaires pour l'année 2026 selon le détail ci-dessus.

Article 2 – Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026, article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Article 3 – Autorise M. le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

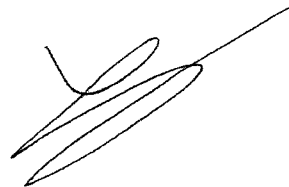
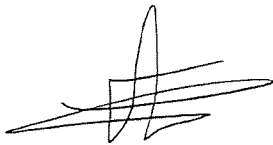
La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Jaques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Le secrétaire de séance



Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2026
- De sa publication le 09/07/2026

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Convocation :
Du 29/06/2026

Publication :
Au 08/07/2026

L'An deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente-deux,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –
Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle
BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Albert DU VIAU – Danielle CHOLLET
– Michel CHEVALLIER – Stéphanie CHOLLET – Julien GOLFIER –
Virginie EYMARD – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Thibaut GAY –
Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

M. Grégory JEAN ayant donné procuration à M. Michel CHEVALLIER
Mme Emilie FAUDRY ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT
Mme Ludivine FLOURET ayant donné procuration à Mme SERVANT-BLANCHARD
Mme Mireille MARTINET ayant donné procuration à Mme Line ROCH

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

5.3 – Désignation de représentants

D20260703 Modification de la composition de la commission communale « Culture, Communication, Sport »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22 relatif aux commissions municipales ;

Vu la délibération n° 2026-05-01 du 18 mai 2026 portant composition des commissions communales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la composition des commissions municipales ;

Considérant la demande formulée par Mme Joëlle BLANCHARD, adjointe au Maire, visant à intégrer la commission « Culture, Communication, Sport » ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier la composition de ladite commission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE :**Article 1 :**

La composition de la commission « Culture, Communication, Sport » est modifiée par l'ajout de Mme Joëlle BLANCHARD parmi les membres élus.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

COMMISSION CULTURE / COMMUNICATION / SPORT

Président : Jacques COMTE

Vice-Président : Valentin AUBERT

Membres élus :

- Julien GOLFIER
- Stéphanie CHOLLET
- Jean-Luc RICAUD
- Mireille MARTINET
- Emilie FAUDRY
- Stéphane BERNARD
- Loïc LOISEAU
- Frédéric DYBEL
- Joëlle BLANCHARD

Membres extra-municipaux :

- Laëtitia LABRIEUX
- Allissia BLANC
- Claudie DIEUMEGARD
- Melvin BAILLET
- Freddy BRODUT
- Elisabeth DUPUIS
- Nicolas BLANCHET

Article 2 :

Les autres dispositions de la délibération n° 2026-05-01 du 18 mai 2026 demeurent inchangées.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

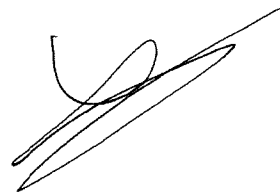
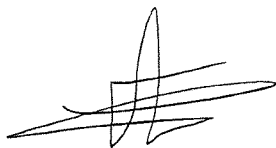
La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Jacques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Le secrétaire de séance



Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2026
- De sa publication le 09/07/2026

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Convocation :
Du 29/06/2026

Publication :
Au 08/07/2026

L'An deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente-deux,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –
Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle
BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Albert DU VIAU – Danielle CHOLLET
– Michel CHEVALLIER – Stéphanie CHOLLET – Julien GOLFIER –
Virginie EYMARD – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Thibaut GAY –
Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

M. Grégory JEAN ayant donné procuration à M. Michel CHEVALLIER
Mme Emilie FAUDRY ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT
Mme Ludivine FLOURET ayant donné procuration à Mme SERVANT-BLANCHARD
Mme Mireille MARTINET ayant donné procuration à Mme Line ROCH

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

5.3 – Désignation de représentants

D20260704 Désignation des représentants de la commune au sein de la commission thématique « Déchets Ménagers » de la Communauté de Communes de l'Estuaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-05-05 du 22 mai 2026 relative à la désignation des membres des
commissions thématiques de la Communauté de Communes de l'Estuaire ;

Considérant que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire a décidé
de créer une nouvelle commission thématique permanente intitulée « Déchets Ménagers » ;

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner un représentant titulaire et un
représentant suppléant appelés à siéger au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 :

De désigner les représentants de la commune de Saint-Ciers-sur-Gironde au sein de la commission
thématique « Déchets Ménagers » de la Communauté de Communes de l'Estuaire comme suit :

Représentant titulaire : M. Grégory JEAN

Représentant suppléant : Mme Joëlle BLANCHARD

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260709-20260704-DE

SLOW

Article 2 :

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat municipal en cours. Les Maires des 14 communes composant la Communauté de Communes de l'Estuaire seront systématiquement conviés aux réunions de cette nouvelle commission.

Article 3 :

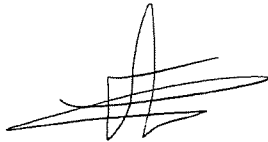
M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est approuvée à la majorité (5 abstentions : M. Thibaut GAY, Mme Nathalie SERVANT-BLANCHARD et le pouvoir de Mme Ludivine FLOURET, M. Loïc LOISEAU et M. Frédéric DYBEL).

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme
Jacques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Le secrétaire de séance



Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2026
- De sa publication le 09/07/2026

COMMUNE DE ST CIRS-SUR-GIRONDE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Convocation :
Du 29/06/2026

Publication :
Au 08/07/2026

L'An deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente-deux,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –
Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle
BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Albert DU VIAU – Danielle CHOLLET
– Michel CHEVALLIER – Stéphanie CHOLLET – Julien GOLFIER –
Virginie EYMARD – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Thibaut GAY –
Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

M. Grégory JEAN ayant donné procuration à M. Michel CHEVALLIER
Mme Emilie FAUDRY ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT
Mme Ludivine FLOURET ayant donné procuration à Mme SERVANT-BLANCHARD
Mme Mireille MARTINET ayant donné procuration à Mme Line ROCH

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

D20260705 Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et création d'un poste d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne – Nomination de M. Yannick PERMENAS

M. Stéphane BERNARD, adjoint au Maire, délégué aux finances, à l'administration générale et au personnel expose au Conseil Municipal que M. Yannick PERMENAS, actuellement adjoint au Directeur des Services Techniques et titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, a fait l'objet d'une proposition d'inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne, en raison de la qualité de son travail et de son investissement dans l'exercice de ses fonctions.

Par arrêté n° AR-0269-2026 du 31 mars 2026, le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a inscrit M. Yannick PERMENAS sur la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, au titre de la promotion interne de l'année 2026 (liste sans condition d'examen professionnel).

Conformément à l'article L.523-5 du Code Général de la Fonction Publique, cette inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas nomination automatique ; il appartient au Conseil Municipal de créer l'emploi correspondant au sein du tableau des effectifs de la collectivité, à charge pour l'autorité territoriale de procéder ensuite à la nomination de l'agent.

M. Stéphane BERNARD propose au Conseil Municipal de procéder, à compter du 1er août 2026, à la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe occupé par M. Yannick PERMENAS et à la création concomitante d'un poste d'agent de maîtrise, afin de permettre sa nomination dans ce nouveau grade.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.523-1 et L.523-5 ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde n° AR-0269-2026 du 31 mars 2026, établissant la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de la promotion interne de l'année 2026 ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

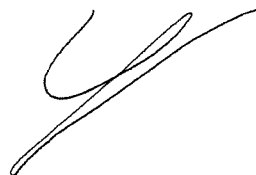
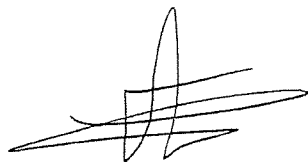
- décide de supprimer, à compter du 31 juillet 2026, le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe occupé par M. Yannick PERMENAS,
- décide de créer, à compter du 1er août 2026, un poste d'agent de maîtrise, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, catégorie C,
- autorise M. le Maire à procéder à la nomination de M. Yannick PERMENAS sur ce nouveau poste, à compter du 1er août 2026, et à signer tout document afférent à cette nomination,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal au chapitre des charges de personnel à l'article 64111 en section de fonctionnement,
- charge M. le Maire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité et d'assurer la transmission de la présente délibération au représentant de l'État.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme
Jaques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Le secrétaire de séance



Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2026
- De sa publication le 09/07/2026

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Convocation :
Du 29/06/2026

Publication :
Au 08/07/2026

L'An deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente-deux,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –
Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle
BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Albert DU VIAU – Danielle CHOLLET
– Michel CHEVALLIER – Stéphanie CHOLLET – Julien GOLFIER –
Virginie EYMARD – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Thibaut GAY –
Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

M. Grégory JEAN ayant donné procuration à M. Michel CHEVALLIER
Mme Emilie FAUDRY ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT
Mme Ludvine FLOURET ayant donné procuration à Mme SERVANT-BLANCHARD
Mme Mireille MARTINET ayant donné procuration à Mme Line ROCH

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

7.1 Décisions Budgétaires

D20260706 Budget principal – Approbation d'une décision modificative - DM n°2 au Budget Principal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11, L.2311-1 et suivants relatifs au budget et aux décisions modificatives ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 mars 2026 approuvant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 du budget principal de la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2026 approuvant la première décision modificative n°1 au budget principal ;

Considérant la nécessité de procéder à plusieurs ajustements de crédits afin de permettre la prise en charge de dépenses non prévues ou insuffisamment dotées ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux urgents d'entretien de la couverture de l'église afin de prévenir tout risque d'infiltration ;

Considérant que les crédits inscrits à l'article 615221 « Entretien et réparations sur bâtiments publics » sont insuffisants ;

Considérant que le projet d'aménagement de la fontaine située devant les immeubles des 80/82 avenue de la République a été revu à la baisse et nécessite un financement moindre ;

Considérant la nécessité de réabonder les crédits inscrits à l'article 61358 « Locations mobilières » afin de faire face aux dépenses restant à intervenir au cours de l'exercice ;

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61358 : Autres locations mobilières	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 000.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	17 000.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
D-2313-105 : BATIMENTS COMMUNAUX	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
Total Général		17 000.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1

D'approuver la décision modificative n°2 du budget principal telle que détaillée ci-avant.

Article 2

Les mouvements de crédits portent notamment :

- sur l'abondement de l'article 615221 « Entretien et réparations sur bâtiments publics » à hauteur de 5 000€, afin de permettre la réalisation de travaux urgents sur la couverture de l'église. Cette dépense est rendue possible par la diminution équivalente des crédits inscrits à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours », compte tenu de la révision à la baisse du projet d'aménagement de la fontaine située devant les immeubles des 80/82 avenue de la République
- sur la diminution corrélative du virement entre les sections de fonctionnement et d'investissement, par ajustement des articles 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement », conformément aux règles budgétaires et comptables applicables
- sur l'abondement de l'article 61358 « Locations mobilières » à hauteur de 12 000€, financé par une diminution équivalente des crédits inscrits à l'article 615231 « Entretien et réparations sur voiries », afin de permettre la prise en charge des dépenses restant à intervenir jusqu'à la fin de l'exercice

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260709-20260706-DE

SLO

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

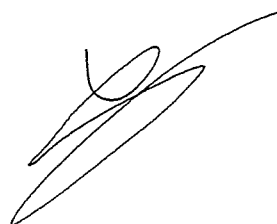
Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Jaques COMTE, Maire



Loïc LOISEAU, Le secrétaire de séance



Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2026
- De sa publication le 09/07/2026

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Convocation :
Du 29/06/2026

Publication :
Au 08/07/2026

L'An deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente-deux,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –
Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle
BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET
– Michel CHEVALLIER – Stéphanie CHOLLET – Julien GOLFIER –
Virginie EYMARD – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Thibaut GAY –
Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

M. Grégory JEAN ayant donné procuration à M. Michel CHEVALLIER
Mme Emilie FAUDRY ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT
Mme Ludivine FLOURET ayant donné procuration à Mme SERVANT-BLANCHARD
Mme Mireille MARTINET ayant donné procuration à Mme Line ROCH

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

5.3 – Désignation de représentants

D20260707 Retrait de la délibération n° 2026-05-08 relative aux délégations de fonctions aux adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants ;

Vu la délibération n° 2026-05-08 relative aux délégations de fonctions aux adjoints au Maire ;

Vu le courrier recommandé de Madame la Sous-Préfète de Blaye en date du 28 mai 2026 rappelant que les délégations de fonctions aux adjoints relèvent de la compétence du Maire et doivent être formalisées par arrêté ;

Vu l'arrêté municipal n°2026-121 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Considérant que la délibération n° 2026-05-08 a été adoptée alors que les délégations de fonctions aux adjoints relèvent exclusivement du pouvoir du Maire en application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de retirer ladite délibération afin de régulariser la situation conformément aux observations du contrôle de légalité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1

De retirer la délibération n° 2026-05-08 relative aux délégations de fonctions aux adjoints au Maire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260709-20260707-DE

SLOW

Article 2

De prendre acte que les délégations de fonctions consenties aux adjoints au Maire sont désormais fixées par l'arrêté municipal n° 2026-121.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

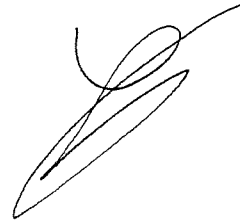
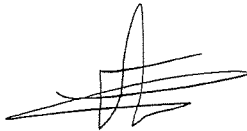
La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Jacques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Le secrétaire de séance



Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2026
- De sa publication le 09/07/2026

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Convocation :
Du 29/06/2026

Publication :
Au 08/07/2026

L'An deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente-deux,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –
Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle
BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET
– Michel CHEVALLIER – Stéphanie CHOLLET – Julien GOLFIER –
Virginie EYMARD – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Thibaut GAY –
Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

M. Grégory JEAN ayant donné procuration à M. Michel CHEVALLIER
Mme Emilie FAUDRY ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT
Mme Ludivine FLOURET ayant donné procuration à Mme SERVANT-BLANCHARD
Mme Mireille MARTINET ayant donné procuration à Mme Line ROCH

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

5.3 – Désignation de représentants

D20260708 Modification de la composition des commissions communales – Intégration d'un membre extra-municipal supplémentaire à la commission Commerce/Marché/Associations/Faune et Flore/CMJ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 relatifs aux commissions municipales ;

Vu la délibération n° 2026-05-01 du 18 mai 2026 portant abrogation de la délibération D2026-04-04 et fixant la nouvelle composition des commissions communales ;

Vu la demande de M. Nicolas BLANCHET, administré, souhaitant intégrer la commission « Commerce/Marché/Associations/Faune et Flore/Conseil Municipal des Jeunes » en qualité de membre extra-municipal ;

Considérant que M. Nicolas BLANCHET participe déjà, en qualité de membre extra-municipal, aux travaux de la commission Scolaire/Périscolaire, de la commission Voirie/Réseaux/Espaces Verts/Services Techniques/Bâtiments et de la commission Culture/Communication/Sport ;

Considérant que sa demande d'intégration à la commission Commerce/Marché/Associations/Faune et Flore/Conseil Municipal des Jeunes a été acceptée par M. le Maire ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier en conséquence la composition de ladite commission dans le tableau annexé à la délibération n° 2026-05-01 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide que :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260709-20260708-DE

SLOW

La délibération n° 2026-05-01 du 18 mai 2026 est modifiée comme suit et intégrée aux membres extra-municipaux de la commission « Commerce/Marché/Associations/Faune et Flore/Conseil Municipal des Jeunes ».

La composition complète et actualisée des commissions communales est arrêtée conformément au tableau ci-après, qui se substitue au tableau annexé à la délibération n° 2026-05-01 du 18 mai 2026.

Commissions	Président	Vice-Président	Membres	
			Conseillers	Extra municipaux
FINANCES et MARCHES	Jacques COMTE	Stéphane BERNARD	Nelly POMMERAUD Albert DUVIAU Julien GOLFIER Mireille MARTINET Danielle CHOLLET Loïc LOISEAU Thibaut GAY	Natacha SAVARIT Viviane LOUIS DIT TRIEAU Loïc DURAND Vanessa DURET Mickaël BIDON Jean-Louis RENAUD Melvin BAILLET
PERSONNEL	Jacques COMTE	Stéphane BERNARD	Grégory JEAN Julien GOLFIER Virginie EYMARD Valentin AUBERT Jean-Luc RICAUD Line ROCH Frédéric DYBEL Thibaut GAY	Mohammed BENNACEUR Viviane LOUIS DIT TRIEAU Laurent LAUMONNIER
COMMERCE/MARCHE/ASSOCIATIONS/FAUNE et FLORE/CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	Jacques COMTE	Joëlle BLANCHARD	Stéphanie CHOLLET Valentin AUBERT Virginie EYMARD Line ROCH Loïc LOISEAU Ludivine FLOURET	Guy LALLUQUE Natacha SAVARIT Mireille ALLEMAGNE Claudie DIEUMEGARD Jessica BEAU Claudette RAYMOND Nicolas BLANCHET
SCOLAIRE/PERISCOLAIRE	Jacques COMTE	Emilie FAUDRY	Danielle CHOLLET Stéphanie CHOLLET Michel CHEVALLIER Mireille MARTINET Nathalie SERVANT-BLANCHARD Ludivine FLOURET	Martine LATTE Nicolas BLANCHET Barbara GUIMAUD

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260709-20260708-DE

SLOW

VOIRIE/RESEAUX/ESPACES VERTS/SERVICES TECHNIQUES/BATIMENTS	Jacques COMTE	Denis GOMEZ	RICAUD Michel CHEVALLIER Grégory JEAN Albert DUVIAU Nelly POMMERAUD Frédéric DYBEL Thibaut GAY	BERNARD Camille ALLEMAGNE Thierry GOUTTIERE Mohammed BENNACEUR Ghislaine SHELLEY Isabelle MALLET Allissia BLANC Jean-Louis RENAUD Jean-Michel BROSSARD Romain AUGÉ Jessica BEAU Nicole JAMMES Freddy BRODUT Barbara GUIMAUD Nicolas BLANCHET
CULTURE/COMMUNICATION/SPORT	Jacques COMTE	Valentin AUBERT	Julien GOLFIER Stéphanie CHOLLET Jean-Luc RICAUD Mireille MARTINET Emilie FAUDRY Stéphane BERNARD Loïc LOISEAU Frédéric DYBEL Joëlle BLANCHARD	Laëtitia LABRIEUX Allissia BLANC Claudie DIEUMEGARD Melvin BAILLET Freddy BRODUT Elisabeth DUPUIS Nicolas BLANCHET
FETES ET CEREMONIE / SANTE/SOCIAL	Jacques COMTE	Nadine HERVÉ	Virginie EYMARD Albert DUVIAU Danielle CHOLLET Line ROCH Nelly POMMERAUD Joëlle BLANCHARD Loïc LOISEAU Nathalie SERVANT- BLANCHARD	Elisabeth DUPUIS Vanessa DURET Sophie VRAND

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260709-20260708-DE

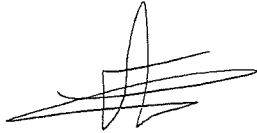
SLOW

La présente délibération est votée à l'unanimité.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme
Jaques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Le secrétaire de séance



Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2026
- De sa publication le 09/07/2026

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Convocation :
Du 29/06/2026

Publication :
Au 08/07/2026

L'An deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente-deux,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment
convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Jacques COMTE, Maire.

Présents : Jacques COMTE – Nadine HERVE – Stéphane BERNARD –
Denis GOMEZ – Nelly POMMERAUD – Valentin AUBERT – Joëlle
BLANCHARD – Jean-Luc RICAUD – Albert DUVIAU – Danielle CHOLLET
– Michel CHEVALLIER – Stéphanie CHOLLET – Julien GOLFIER –
Virginie EYMARD – Line ROCH – Loïc LOISEAU – Thibaut GAY –
Nathalie SERVANT-BLANCHARD – Frédéric DYBEL

Absents - excusés ayant donné procuration :

M. Grégory JEAN ayant donné procuration à M. Michel CHEVALLIER
Mme Emilie FAUDRY ayant donné procuration à M. Valentin AUBERT
Mme Ludvine FLOURET ayant donné procuration à Mme SERVANT-BLANCHARD
Mme Mireille MARTINET ayant donné procuration à Mme Line ROCH

Secrétaire de séance : Loïc LOISEAU

7. Finances publiques

D20260709 Adhésion à la charte partenariale pour la définition d'une politique de recouvrement du Service de Gestion Comptable de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin

- l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux, codifié à l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales
- article D1611-1 du CGCT

La présente charte, élaborée en partenariat avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin, définit une politique de recouvrement des recettes.

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant ainsi à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux.

Ce document fixe les grandes lignes du partenariat, ainsi que les engagements des signataires.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette charte.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303894-20260709-20260709-DE

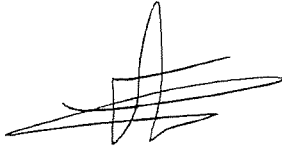
SLOW

La présente délibération est votée à l'unanimité.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme
Jaques COMTE, Maire

Loïc LOISEAU, Le secrétaire de séance



Certifiée exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2026
- De sa publication le 09/07/2026